



# Actualisation des DOCOB « Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne »

Présentation de la démarche



— TERRE D'AVENIRS —



# Phase de recherche bibliographique

Diverses sources de données ont été étudiées afin d'identifier les éléments de biodiversité déjà connus sur le territoire :

- Etudes commandées par le Département sur les marais depuis 1999 ;
- Bases de données CETTIA et Faune IDF ;
- Suivis menés par des organismes partenaires du Département sur les Marais (NaturEssonne, ARCANIA, Les Lépidoptères de France, La Société Herpétologique de France, Le Centre Ornithologique Ile-de-France...

**Sur la base de ces données, IEA n'a pas mené d'inventaire spécifique sur les Oiseaux car la quantité de données et les suivis réalisés étaient suffisant pour leur exploitation dans le DOCOB.**

**Au total, 9 espèces d'intérêt communautaire ont été retenues pour les Oiseaux : le Balbuzard pêcheur, le Blongios nain, la Bondrée apivore, le Busard des roseaux, le Butor étoilé, le Martin-pêcheur d'Europe, le Milan noir, le Pic noir et la Sterne pierregarin.**

# Présentation des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS



© P. Zimmerlin

**Nom** : Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)

**Statut** : Protection nationale : protégée; Directive « Oiseaux » : Annexe I Liste rouge France Nicheur : **VU**

**Présence** : L'Île-de-France a un couple de Balbuzard pêcheur qui se reproduit uniquement sur le site Natura 2000 des marais de l'Essonne

**Menace** : Dérangement, destruction directe d'individus

**Mesure de protection** : surveillance et protection des nids + Installation de nids artificiels

Priorité : **FORTE**

# Présentation des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS



**Nom** : Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

**Statut** : Protection nationale : protégée; Directive

« Oiseaux » : Annexe I Liste rouge France Nicheur : **EN**

**Présence** : En Île-de-France, les effectifs sont compris entre 15 et 30 couples. Sur la zone Natura 2000, l'espèce niche au marais de Misery

**Menace** : Destruction de ses habitats, pollution et les dérangements mais surtout la sécheresse qu'il rencontre sur ses zones de halte migratoire en Afrique et au Moyen-Orient

**Mesure de protection** : maintien des zones humides à roselières et bosquet de saules

Priorité : **FORTE**

# Présentation des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS



© P. Zimmerlin

**Nom** : Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)

**Statut** : Protection nationale : protégée; Directive

« Oiseaux » : Annexe I Liste rouge IDF Nicheur : VU

**Présence** : Les effectifs franciliens ont compris entre 150 et 200 couples. Aucune preuve de nidification n'a pu être mise en évidence sur les marais départementaux

**Menace** : Chute des effectifs de ses proies liée aux fauches répétées, au goudronnage et à la diminution de l'élevage extensif

**Mesure de protection** : Maintenir des arbres porteurs de nid et d'assurer la tranquillité de l'espèce durant la nidification. Meilleure gestion des annexes herbeuses forestières pour maintenir des zones d'alimentation

Priorité : MOYENNE

# Présentation des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS



**Nom** : Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)

**Statut** : Protection nationale : protégée; Directive « Oiseaux » :  
Annexe I Liste rouge IDF Nicheur : **CR**

**Présence** : En Île-de-France, le Busard des roseaux est un nicheur très rare puisque sa population est comprise entre 7 et 12 couples. Un accouplement a été observé en 2019 au marais de Misery, ce qui laisse entrevoir une possible futur installation dans les marais.

**Menace** : Disparition de son habitat.

**Mesure de protection** : Conservation des zones humide, identification des zones de nidification de cette espèce, farouche et sensible aux dérangements, pour en limiter les accès.

Priorité : **FORTE**

# Présentation des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS



**Nom** : Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)

**Statut** : Protection nationale : protégée; Directive « Oiseaux » :  
Annexe I Liste rouge IDF Nicheur : **RE**

**Présence** : En Île-de-France, le Butor étoilé ne niche a priori plus  
depuis le début des années 2000. Il fréquente toute fois les marais  
de manière régulière

**Menace** : Destruction des marais à roselières, pollution et  
dérangement

**Mesure de protection** : Absence de dérangements et restauration  
de roselières

Priorité : **MOYENNE**

# Présentation des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS



**Nom** : Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)

**Statut** : Protection nationale : protégée; Directive « Oiseaux » :  
Annexe I Liste rouge Nationale Nicheur : **VU**

**Présence** : En Île-de-France, les effectifs nicheurs sont compris  
entre 50 et 150 couples. Sa nidification a été prouvée pour la  
première fois en 2019 sur les marais sous une passerelle en bord  
d'Essonne qui lui offre une berge abrupte favorable au creusement  
de son terrier

**Menace** : Pollution des eaux, dérangements, aménagements  
hydrauliques détruisant définitivement des sites de reproduction

**Mesure de protection** : Amélioration de la qualité des eaux et  
protection des sites de nidification

Priorité : **MOYENNE**

# Présentation des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS



© P. Zimmerlin

**Nom** : Milan noir (*Milvus migrans*)

**Statut** : Protection nationale : protégée; Directive « Oiseaux » :  
Annexe I Liste rouge IDF Nicheur : **VU**

**Présence** : En Île-de-France, les effectifs sont compris entre 20 et 25 couples. Sa reproduction sur le site Natura 2000 a été prouvée pour la première fois en 2018 avec 2 nids sur le marais de Misery

**Menace** : Destruction de son habitat, dérangements, collision avec des lignes électriques ou des éoliennes...

**Mesure de protection** : Maintien de grands arbres lors de coupes forestières et des zones humides

**Priorité** : **MOYENNE**

# Présentation des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS



**Nom** : Pic noir (*Dryocopus martius*)

**Statut** : Protection nationale : protégée; Directive « Oiseaux » : Annexe I Liste rouge Nationale Nicheur : **LC**

**Présence** : le Pic noir est répandu dans toute l'Île-de-France, y compris à Paris intra-muros. Sur le site Natura 2000, le Pic noir est régulièrement noté au marais de Fontenay-le-Vicomte, de Fontenay aval et d'Itteville

**Menace** : Le Pic noir ne semble globalement ni menacé en France, ni en Île-de-France. Les principaux risques pour cette espèce sont l'abattage des loges de nidification et les dérangements dans les forêts périurbaines

**Mesure de protection** : maintien des arbres à loges durant la période de nidification, de différentes classes d'âges d'arbres, de bois mort et la protection des fourmilières

**Priorité** : **FAIBLE**

# Présentation des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS



© IEA, P. Zimmerlin

**Nom** : Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)

**Statut** : Protection nationale : protégée; Directive « Oiseaux » :  
Annexe I Liste rouge IDF Nicheur : **VU**

**Présence** : En Île-de-France, la population est comprise entre 200  
et 260 couples. La Sterne Pierregarin niche sur le site Natura 2000  
au marais de Fontenay-le-Vicomte sur un radeau flottant aménagé  
à son intention

**Menace** : Dérangements et à la prédation

**Mesure de protection** : Installation de sites de nidification  
artificiels et préservation des sites de nidification naturels

**Priorité** : **FAIBLE**

# Phase d'inventaire

Mois	Date	Nature de la prospection	
		Faune	Flore / Habitats
Février	06/02/19	x	
	26/02/19	x	
Mars	05/03/19	x	
Avril	02/04/19	x	
	15/04/19	x	x
	16/04/19	x	x
	18/04/19	x	
	24/04/19		x
	25/04/19	x	
Mai	02/05/19	x	x
	09/05/19	x	x
	20/05/19	x	x
	27/05/19	x	x
Juin	18/06/19	x	x
	19/06/19	x	x
	20/06/19	x	x
Juillet	08/07/19	x	x
	09/07/19		x
	15/07/19	x	x
	17/07/19		x
	23/07/19	x	
Août	06/08/19	x	
Nombre de passages		19	14

Au total, **33** prospections de terrain dont **19** sorties faune et **14** sorties flore sur 7 mois :

Pose de plaques reptiles  
 Investigation nocturne pour l'observation des Amphibiens  
 Relevés phytosociologiques pour la caractérisation des habitats  
 Relevés qualitatifs des groupes faunistiques et floristiques

**92 espèces animales (hors oiseaux et chiroptères) et environ 400 espèces végétales dont aucune d'intérêt communautaire**  
**Environ 30 formations végétales dont 7 habitats naturels d'intérêt communautaire**

# Présentation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC



**Nom** : Bouvière (*Rhodeus amarus*)

**Statut** : Protection nationale : protégée; Directive « Habitats » : Annexe II, Liste rouge France : **LC**

**Présence** : Dans la zone Natura 2000, elle est présente dans la rivière Essonne

**Menace** : pollution, transformations physiques des cours d'eau, introduction d'espèces piscicoles étrangères.

**Mesure de protection** : Protection de son biotope en maintenant le fonctionnement naturel des milieux aquatiques en maintenant les continuités écologiques des cours d'eau et en limitant les rejets polluant les cours d'eau et l'introduction d'espèces piscicoles étrangères

**Priorité** : **FAIBLE**

# Présentation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC



**Nom** : Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)

**Statut** : Protection nationale : protégée; Directive « Habitats » : Annexe II, seule la sous-espèce *rhodonensis* endémique de l'Ile de Rhodes est menacée en Europe

**Présence** : Elle est largement représentée en Ile-de-France y compris au sein des marais

**Menace** : L'Ecaille chinée n'est pas menacée en France.

**Mesure de protection** : maintien des friches arborées, la restauration des friches humides ou le maintien des massifs d'orties dans les prairies et au bord des chemins et des cours d'eau.

**Priorité** : FAIBLE

# Présentation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC



**Nom** : Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

**Statut** : Protection nationale : protégée; Directive « Habitats » : Annexe II

**Présence** : En France, cette espèce est présente dans tous les départements à l'exception de la Corse. Elle a notamment été observée dans les marais

**Menace** : Dessouchage, élimination des vieux arbres, des arbres morts, du bois mort au sol et du bocage

**Mesure de protection** : conservation d'un réseau continu de vieux arbres (chênes en particulier), d'arbres morts, de bois mort et de souches

**Priorité** : FAIBLE

# Présentation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC



**Nom** : Triton crêté (*Triturus cristatus*)

**Statut** : Protection nationale : protégée; Directive « Habitats » : Annexe II, Liste Rouge Nationale : NT

**Présence** : En Ile-de-France, il est assez commun avec des densités accrues sein des ensembles ouverts riches en mares prairiales (vallée du Petit-Morin par exemple). Toutefois, il n'a jamais été observé sur les marais. Seule une donnée d'un individu est mentionnée.

**Menace** : Modifications des pratiques agricoles (abandon de l'élevage au profit de la monoculture) engendre une disparition progressive des mares prairiales

**Mesure de protection** : Maintien de corridors boisés (haies, bosquets) pour ses déplacements et gestion des mares forestières est pour conserver des habitats favorables à l'espèce

**Priorité** : FAIBLE

# Présentation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC



**Nom** : Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*)

**Statut** : Protection nationale : protégée; Directive « Habitats » : Annexe II, Liste Rouge Nationale : VU

**Présence** : En France l'état actuel des populations n'est pas connu de manière précise. Plusieurs études ont été menées en Ile-de-France démontrant la présence de cette espèce,

**Menace** : Pollution de l'eau, destruction des habitats naturels, maîtrise de l'enfrichement et de l'assèchement des zones humides ouvertes

**Mesure de protection** : Suivi de l'espèce sur les zones de cariçaies et de cladiaie, évitement de la fermeture du milieu

**Priorité** : MOYENNE

# HABITATS NATURELS

8 habitats naturels d'intérêt communautaire caractérisés :

- Eaux oligo-mésotrophes calcaire avec végétation benthique à charra spp. (Code N2000 : 3140)
- Forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alnion incanae* ; Code N2000 : 91E0\*)
- Lacs eutrophes naturels avec végétation de l'Hydrocharition (Code N2000 : 3150)
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* (Code N2000 : 7210\*)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (Code N2000 : 6430)
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae* ; Code N2000 : 6410)
- Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitans* (Code N2000 : 3260)
- Tourbière basses alcalines (Code Natura 2000 : 7230)

# Présentation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC



**Nom** : Eaux oligo-mésotrophes calcaire avec végétation benthique à charra spp. (Code N2000 : 3140)

**Statut** : Directive « Habitats » : Annexe I,

**Présence** : En Ile-de-France, cette formation est présente probablement dans l'ensemble de la région. Au sein des marais, ces sont de petites stations rares et ponctuelles.

**Espèces caractéristiques** : *Chara sp.*

**Menace** : Changement dans la régulation des niveau d'eau, drainage, assèchement, piétinement, pollutions des eaux

**Mesure de protection** : limitation dans le recalibrage ou le curage, l'assèchement et le comblement, surveillance des espèces concurrentielle comme le peuplier et le saule...

**Priorité** : **MOYENNE**

# Présentation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC



**Nom** : Forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alnion incanae* ; Code N2000 : 91E0\*)

**Statut** : Directive « Habitats » : Annexe I, habitat prioritaire

**Présence** : En Ile-de-France, cette formation est répandue mais relativement relictuel par sa surface car présent en mosaïque avec d'autres formations. Cet habitat est bien représenté au sein des marais.

**Espèces caractéristiques** : Aulne glutineux, Frêne commun, Cirse maraicher, Reine des prés, Prêle géante, Laïche à épis espacés...

**Menace** : Modification du régime hydraulique, pollution, drainage et transformation en peupleraie...

**Mesure de protection** : Privilégier la dynamique naturelle, limiter l'abaissement de la nappe, éviter les travaux visant à la destruction directe du milieu (coupe, plantation).

**Priorité** : MOYENNE

# Présentation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC

**Nom** : Lacs eutrophes naturels avec végétation de l'Hydrocharition  
(Code N2000 : 3150)

**Statut** : Directive « Habitats » : Annexe I

**Présence** : En Ile-de-France, cette formation est semblable présente dans toutes les régions naturelles et notamment les secteurs riches en plan d'eau. Cet habitat est bien représenté au sein des marais.

**Espèces caractéristiques** : Spirodèle à plusieurs racines, Petit Lentille d'eau, Lentilles d'eau à trois lobes, Hydrocharis des grenouilles, Utriculaire citrine, Cornifle submergé ...

**Menace** : Eutrophisation et pollution des eaux des nappes, atterrissement naturel des plan d'eau, comblement des dépressions inondées, envahissement par des espèces exotiques

**Mesure de protection** : Préservation des conditions écologiques du milieu, faucardage avec exportation des refus si la végétation devient trop dense

**Priorité** : MOYENNE



# Présentation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC

**Nom** : Marais calcaires à *Cladium mariscus* (Code N2000 : 7210\*)

**Statut** : Directive « Habitats » : Annexe I, Habitat prioritaire et DZ

**Présence** : En Ile-de-France, cette formation est peu fréquente et disséminée sur tout le territoire en évitant les secteurs trop agricoles. Au sein des marais, les surfaces de cet habitat sont réduites et il est en état de conservation moyen

**Espèces caractéristiques** : Marisque, Roseau commun, Laîche élevée, Salicaire commune, Grande Douve...

**Menace** : fermeture du milieu par dynamique naturelle, drainage des zones humides, eutrophisation par pollution des nappes

**Mesure de protection** : Gestion intégrée aux complexe des étang et des marais pour permettre l'expression d'une mosaïque de milieux, maintien de la circulation d'eau, débroussaillage pour enrailler la dynamique naturelle ou fauche exportatrice afin de rajeunir le milieu

**Priorité** : **FORTE**



# Présentation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC



**Nom** : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (Code N2000 : 6430)

**Statut** : Directive « Habitats » : Annexe I

**Présence** : En Ile-de-France, cette formation est disséminée dans un nombre important de régions naturelles mais elle prend surtout un développement spatial important dans les grandes vallées alluviales. Au sein des marais l'habitat est bien représenté et en bon état

**Espèces caractéristiques** : Reine des prés, Angélique des bois, Valériane officinale, Cirse des maraiches, Lotier des marais, Pigamon jaune, Scirpe des bois, Guimauve officinale...

**Menace** : Intensification des pratiques agricoles, drainage des zones humides, eutrophisation du milieu par pollutions des eaux de nappes, envahissement par les ligneux.

**Mesure de protection** : débroussaillage suivi de fauches exportatrices tous les deux à trois ans

**Priorité** : MOYENNE

# Présentation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC



**Nom** : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinia caerulea*) ; Code N2000 : 6410)

**Statut** : Directive « Habitats » : Annexe I

**Présence** : En Ile-de-France, cette formation est bien développée dans certaines régions naturelles. Au sein des marais, elle est relictuelle et en mauvais état de conservation.

**Espèces caractéristiques** : Molinie bleue, Joncs aggloméré, Lotier des marais...

**Menace** : Abandon des pratiques pastorales entraînant la fermeture du milieu, drainage des zones humides .

**Mesure de protection** : mise en place d'un pâturage extensif, ou fauche exportatrice

**Priorité** : MOYENNE

# Présentation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC

**Nom** : Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitans (Code N2000 : 3260)

**Statut** : Directive « Habitats » : Annexe I

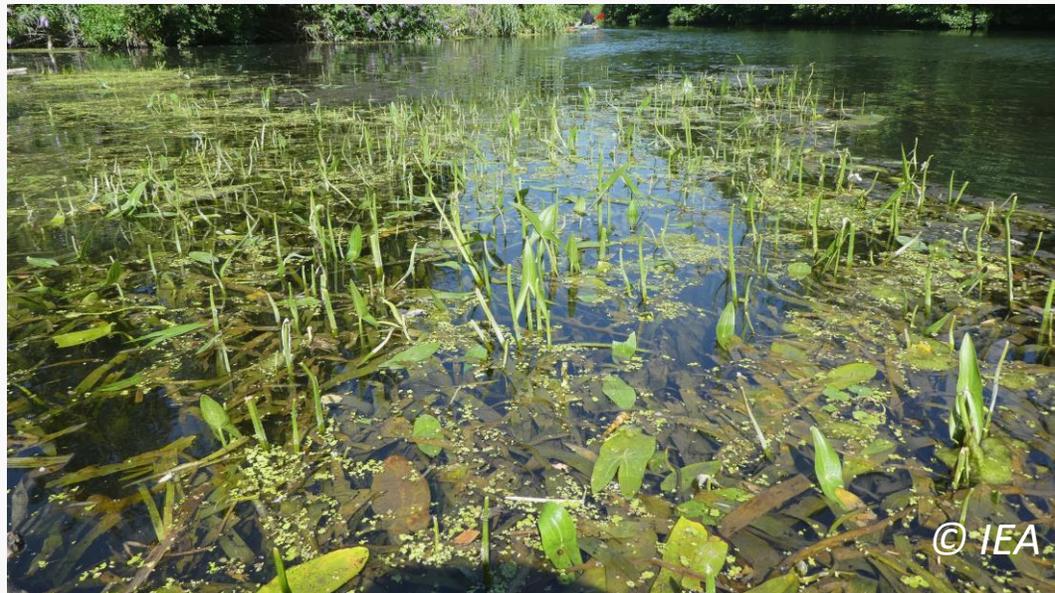
**Présence** : En Ile-de-France, cette formation est présente dans la plupart des moyens et grands cours d'eau mais souvent appauvrie dans les secteurs les plus pollués. Au sein des marais, le faciès appauvri de cet habitat est recensé.

**Espèces caractéristiques** : Potamot noueux, Potamot à feuilles perfoliées, Sagittaire à feuilles en flèche, Berle dressée, Nénuphar jaune

**Menace** : eutrophisation et pollution des cours d'eau, envahissement par des espèces exotiques, aménagement des cours d'eau

**Mesure de protection** : préservation de la dynamique des cours d'eau et de la qualité physico-chimique des eaux du bassin versant

**Priorité** : MOYENNE



# Présentation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC



**Nom** : Tourbière basses alcalines (Code Natura 2000 : 7230)

**Statut** : Directive « Habitats » : Annexe I

**Présence** : En Ile-de-France, cette formation est peu fréquente et disséminée sur tout le territoire. Elle est plus observée dans une grande moitié sud. Cet habitat est bien représenté au sein des marais sous le faciès des radeaux de fougères des marais.

**Espèces caractéristiques** : Fougère des marais

**Menace** : fermeture du milieu par dynamique naturelle, drainage des zones humides, eutrophisation par pollution des nappes

**Mesure de protection** : Gestion intégrée aux complexe des étang et des marais pour permettre l'expression d'une mosaïque de milieux, maintien de la circulation d'eau, débroussaillage pour enrailler la dynamique naturelle ou fauche exportatrice afin de rajeunir le milieu

**Priorité** : **MOYENNE**